

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-46

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte de gestion 2024 du budget principal

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Madame le Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération non budgétaire (Budget camping clôturé au 31/12/23)	Résultat de clôture 2024
Investissement	2 387 399,95 €	- 2 705 771,27 €	47 341,21 €	- 271 030,11 €
Fonctionnement	1 681 114,12 €	1 451 286,20 €	896,37 €	3 133 296,69 €
TOTAL	4 068 514,07 €	- 1 254 485,07 €	48 237,58 €	2 862 266,58 €

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_47_B1-BF

Séance du **21 mai 2025** n°**2025-4-47-B**

Annule et remplace la délibération n°2025-4-47

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO,
1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Mme Katia BAILLY quitte la salle avec le pouvoir de M. Thierry DELHOMME

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte administratif 2024 du budget principal

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

VU l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2025 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	8 604 047,56 €	4 450 139,61 €	- 2 705 771,27 €
Recettes d'investissement	8 604 047,56 €	1 744 368,34 €	
Dépenses de fonctionnement	12 933 256,50 €	10 054 542,21 €	1 451 286,20 €
Recettes de fonctionnement	12 933 256,50 €	11 505 828,41 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 540 567,12 €

Recettes d'investissement : 1 869 415,39 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-48

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Affectation définitive du résultat 2024 du budget principal

VU le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 du budget principal,

VU la délibération n° 2025-2-11 du 5 mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2024 dans le budget principal comme suit :

- **Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 3 133 296,69 €**
 - Affectation de ces résultats cumulés de clôture soit 3 133 296,69 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Section d'investissement : résultat de clôture déficitaire de 271 030,11 €**
 - Affectation de ces résultats cumulés de clôture soit 271 030,11 € en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Eaux

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Eaux, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Eaux pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Madame le Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	557 546,81 €		- 478 834,16 €	78 712,65 €
Fonctionnement	632 161,16 €		36 937,68 €	669 098,84 €
TOTAL	1 189 707,97 €		- 441 896,48 €	747 811,49 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_50_B-BF

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-50-B

Annule et remplace la délibération n°2025-4-50

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO,
1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Mme Katia BAILLY quitte la salle avec le pouvoir de M. Thierry DELHOMME

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe Eaux

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Eaux. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

VU l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2025 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget Eaux
pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 520 050,55 €	660 745,26 €	- 478 834,16 €
Recettes d'investissement	1 520 050,55 €	181 911,10 €	
Dépenses de fonctionnement	855 777,74 €	209 073,97 €	36 937,68 €
Recettes de fonctionnement	855 777,74 €	246 011,65 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 337 241,05 €

Recettes d'investissement : 168 010,75 €

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_51-DE

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-51

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Eaux

VU le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 du budget annexe Eaux,

VU la délibération n°2025-2-12 du 5 mars 2025 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2024 de manière définitive du budget annexe Eaux comme suit :

- **Section de fonctionnement : Résultat de clôture excédentaire de 669 098,84 €**
 - Obligation d'affectation en recettes au compte 1068 « Réserves » de la section d'investissement pour un montant de 90 517,65 €
 - Affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté » pour un montant de 578 581,19 €
- **Section d'investissement : Résultat de clôture excédentaire de 78 712,65 €**
 - Ce résultat est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Madame le comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	248 235,50 €		144 635,26 €	392 870,76 €
Fonctionnement	423 002,07 €		23 492,49 €	446 494,56 €
TOTAL	671 237,57 €		168 127,75 €	839 365,32 €

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Katia BAILLY
Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_53B1-BF

Séance du 21 mai 2025 n°2025-4-53-B

Annule et remplace la délibération n°2025-4-53

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1^{er}

Adjoint au Maire

Présents : Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Mme Katia BAILLY quitte la salle avec le pouvoir de M. Thierry DELHOMME

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

VU l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2025 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_53B1-BF

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 002 689,93 €	189 789,38 €	144 635,26 €
Recettes d'investissement	1 002 689,93 €	334 424,64 €	
Dépenses de fonctionnement	824 800,07 €	466 118,41 €	23 492,49 €
Recettes de fonctionnement	824 800,07 €	489 610,90 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 12 300,00 €

Recettes d'investissement : néant

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_54-DE

S²LO

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-54

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUMIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Assainissement

VU le compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement,

VU la délibération n° 2025-2-13 du 5 mars 2025 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2024 de manière définitive du budget annexe assainissement comme suit :

- **Section de fonctionnement : Résultat de clôture excédentaire de 446 494,56 €**
 - Affectation de ce résultat en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Section d'investissement : Résultat de clôture excédentaire de 392 870,76 €**
 - Ce résultat est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_55-DE



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-55

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Adoption de la convention de mise à disposition de la Cité Petit au CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le testament de Monsieur Augustin Charles Emile PETIT, léguant en 1914 à la Ville de La Ferté Saint-Aubin la propriété de deux barres de logements dénommées « Cité Petit », sous réserve de respecter des conditions particulières d'attribution ;

Considérant que la réhabilitation des logements a été autorisée, sous réserve que la commune demeure propriétaire des biens et respecte les critères d'attribution des logements les plus proches possibles des conditions fixées par le leg d'origine de Monsieur Augustin Charles Emile PETIT ;

VU les compétences en matière de logement du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Cité PETIT au CCAS ;

AFFIRME que la commune restera propriétaire des logements de la Cité Petit et que l'attribution de ces logements sera régie par des critères respectant les modalités du leg de 1914, dans la mesure du possible ;

CONFIE la gestion de ces 10 logements au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Ferté-Saint Aubin, en charge de l'accueil et de l'attribution des logements selon les critères définis ;

DONNE mandat au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à la gestion des biens concernés.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-56

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Durée d'amortissement des biens – natures 21612 et 21622 (nomenclature M57)

VU la délibération 2023-5-88 en date du 29 septembre 2023 fixant le mode de gestion des amortissements dans la cadre du passage à la M57,

Considérant la nécessité de fixer la durée des amortissements pour les comptes :

- 21612 – Biens historiques et culturels immobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »
 - 21622 – Biens historiques et culturels mobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »
- non prévus dans la délibération susnommée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE pour le budget principal l'ajout de la durée d'amortissement pour ces 2 natures relatives aux dépenses ultérieures immobilisées des biens historiques et culturels conformément au tableau suivant :

CATEGORIE	NATURE et leur subdivision le cas échéant	DURÉE
Biens historiques et culturels immobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21612	30 ans
Biens historiques et culturels mobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21622	10 ans

Il convient de préciser que toutes les autres modalités de la délibération 2023-5-88 votée le 29 septembre 2023 restent inchangées.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Katia BAILLY

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention dans le cadre du projet de création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur

VU la délibération 2024-8-118 d'attribution du marché relatif à création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur,

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition énergétique poursuivis par les dispositifs européens et nationaux. Il est notamment éligible à :

- une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du soutien aux projets favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- une aide du Fonds Chaleur de l'ADEME, destiné à soutenir le développement des installations de production de chaleur renouvelable.

Le plan de financement pour les dépenses éligibles est lui suivant :

Dépenses	H.T.	Recettes	Montant demandé H.T.
Travaux – dépenses éligibles MOE	417 294.47 € 42 550 €	Fonds chaleur ADEME	207 266.40 €
		FEDER	160 601 €
		Reste à charge dépenses éligibles	91 977.07 €
Total	459 844.47 €	Total	459 844.47 €

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_57-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOpte** le plan de financement ci-dessus et les travaux dans le cadre de la création de la chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur,
- SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, co-financé par l'Union Européenne, dans le cadre du programme FEDER
- AUTORISE** le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-58

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention auprès de la fédération française de football pour l'installation d'éclairage LED sur le terrain annexe

Le FAFA (Fonds d'aide pour le Football Amateur) est un dispositif de soutien financier mis en place par la FFF pour accompagner les projets portés par les clubs amateurs, les collectivités locales ou les districts. Il a pour but de favoriser le développement et l'amélioration des structures du football amateur en France.

L'installation d'éclairage LED du terrain annexe de la commune semble correspondre à l'un des axes proposés par le programme de subvention.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	H.T.	Recettes	Montant demandé H.T.
Travaux	51 661.33 €	FAFA	10 000 €
		Autofinancement (montant HT)	41 661.33 €
Total	51 661.33 €	Total	51 661.33 €

Total TTC pour information : 61 993.60 euros

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_58-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOpte** le plan de financement ci-dessus et les travaux relatifs à l'installation d'un éclairage LED sur le terrain annexe de football,
- SOLLICITE** une subvention auprès de la Fédération Française de Football, via le programme FAFA,
- AUTORISE** le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Attribution du marché pour la démolition du pavillon Mesland (Graineterie-habitation)

Le marché concerne les travaux pour la démolition du pavillon Mesland (Graineterie-Habitation).

Une procédure de marché public de travaux a été engagée. La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public ordinaire relevant du code de la commande publique et du CCAG-Travaux.

Le délai d'exécution est prévu pour 11 semaines.

Il était prévu une décomposition en lot comme suit :

N° de Lot	Intitulé
01	Désamiantage, démolition, gros oeuvre
02	Couverture
03	Serrurerie

Des publications sur le profil acheteur de la mairie de La Ferté Saint-Aubin, au BOAMP et au JOUE ont été mises en œuvre le 28/02/2025. La réception des plis était fixée au 04/04/2025.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements étaient les suivants :
 Pour tous les lots :

	Critères	Pondération
	1-Prix des prestations	40.0 %
	2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Méthodologie de démolition et la sécurisation du chantier vis-à-vis de la voie publique		40.0 %
2.2-Techniques mises en œuvre pour limiter le bruit et la poussière engendrées par les travaux		20.0 %
2.3-Le recyclage et le traitement des déchets		20.0 %
2.4-Les moyens de l'entreprises mis à disposition par l'entreprise permettant de tenir le planning		20.0 %

Les plis suivants ont été remis dans les délais impartis :

Pli n°	Lot	Raison sociale
1	1	ECOLOGIE - CONSTRUCTION - DECONSTRUCTION
2	3	EPCM
3	1	CESAM CREATION ESPACES SANS AMIANTE
4	3	CROIXALMETAL
5	2	PETROT EURL
6	1	ENTREPRISE BLOT ET FILS
7	1	AGRI TERRITOIRES SARL

Parmi les entreprises, toutes semblent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leurs candidatures et de leurs offres pour devenir titulaires du marché.

Des demandes de précisions ont été engagée le 28/04/2025 pour un retour le 06/05/2025 à 12h.

Le rapport d'analyse des offres est en cours de rédaction et sera présenté en Commission MAPA le 4 juin 2025.

Au vu de la nécessité de commencer la prestation rapidement, il est proposé d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer le marché après avis de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux de démolition du pavillon Mesland (Graineterie-habitation) après validation de la commission d'appel d'offres.

Le Maire,
 Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Attribution du marché de travaux de restauration du transept et de la chapelle nord de l'église Saint-Michel

Le marché concerne les travaux de restauration du transept et de la chapelle nord de l'église saint-michel.

La procédure de passation était la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public ordinaire relevant du code de la commande publique et du CCAG-Travaux.

Il est prévu une décomposition en lots :

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie pierre de taille
02	Charpente
03	Couverture
04	Menuiserie
05	Vitreaux serrurerie
06	Electricité

Le délai d'exécution est prévu pour 10 mois

Une publication sur le profil acheteur de la commune de La Ferté Saint-Aubin et au BOAMP a été mise en œuvre le 11/02/2025. La réception des plis était fixée au 21/03/2025 à 12 heures.

Signé électroniquement par :

Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_60-DE

S²LOW

12 plis ont été reçus dans les délais impartis (Aucun pli n'a été reçu hors délai) :

N° Plis	Raison sociale	Lot
1	CADET CONCEPT ET TRADITION	3
2	DOMINIQUE DESROCHES	5
3	VITRAIL & CO	5
4	ASSELIN	2
4	ASSELIN	4
5	L'Atelier du Vitrail	5
6	TON PIERRE	1
7	RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION	1
8	RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE	1
9	LEFEVRE CENTRE OUEST	1
10	SA PAUL BONNET ET FILS	2
10	SA PAUL BONNET ET FILS	3
10	SA PAUL BONNET ET FILS	4
11	SOC ELECTRONIQUE TELECOMMUNICATION CENTRE	6
12	DELESTRE INDUSTRIE	6

L'ensemble des candidats a remis un dossier complet. Ces candidats apparaissent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leur candidature pour devenir titulaires du marché.

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugement ont été les suivants pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-moyens humains dédiés au projet	20.0 %
2.2-moyens matériels spécifiques à l'opération	15.0 %
2.3-qualité des aspects techniques et méthodologiques dédiés au projet	30.0 %
2.4-mesures liées à la sécurité et la santé des travailleurs	25.0 %
2.5-dispositions prises pour assurer les délais de l'opération	10.0 %

Le rapport d'analyse des offres est en cours de rédaction et sera présenté en Commission MAPA.

Au vu de la nécessité de notifier la prestation rapidement pour l'obtention des aides, il est proposé d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer le marché après avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux de restauration du transept et de la chapelle nord de l'église saint-michel après validation en Commission MAPA du choix des entreprises retenues.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_61-DE

S²LOW

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-61

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Convention de prestations de service 2025 sur le complexe aquatique communautaire - l'Office du Tourisme – Les P'tits Loups – le 109

Le fonctionnement du Complexe Aquatique communautaire, de l'Office du Tourisme, des P'tits Loups, du 109 nécessitent des interventions techniques irrégulières et ponctuelles, ne pouvant être réalisées par le personnel de l'établissement. Le personnel technique de la commune est compétent pour réaliser ces interventions annuelles assimilables à des prestations facturables à la Communauté de communes. Il s'agit de travaux relatifs aux métiers du bâtiment, espaces verts, technique sons et lumière (voir ci-joint les propositions de prestations).

Selon le Conseil d'Etat, aucun texte ni aucun principe ne s'oppose à ce qu'une collectivité territoriale se porte candidate à un contrat de commande publique passé par une autre personne publique. Il rappelle cependant que, comme toutes les actions que ces collectivités sont compétentes pour assumer, cette candidature est soumise à la condition d'être justifiée par un intérêt public local. Le Conseil d'Etat juge que tel est le cas si la candidature de la collectivité constitue le prolongement d'une mission de service public dont la collectivité ou l'établissement public de coopération a la charge. (CE, 30 décembre 2014, req n° N°355563).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame Le Maire à répondre à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2025, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

Le Maire,

Katia BAILLY

Signé électroniquement par :

Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -

Maire

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-62

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUTIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Motion contre la fermeture de classe à l'Ecole élémentaire des Sablons

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025 et sans concertation préalable, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a signifié à la commune qu'une classe serait fermée à la rentrée prochaine à l'école élémentaire des Sablons.

Malgré le courrier de la commune en date du 20 mars 2025 exprimant ses inquiétudes, la décision de fermeture vient s'ajouter à celles ayant déjà eu lieu ces dernières années sur la commune.

La logique comptable présentée par l'Éducation Nationale ne peut être le seul élément à prendre en considération pour envisager une fermeture de classe. Cette fermeture serait de nature à augmenter le nombre moyen d'enfants accueillis dans les cinq classes restantes de l'école.

En effet, à la rentrée de septembre 2024, l'école accueillait 119 élèves pour 6 classes. Suite à la commission d'affectation et de dérogation du 24 mars 2025, les effectifs prévisionnels s'élèvent à 121 élèves pour la rentrée prochaine.

Aussi, il nous paraît essentiel de conserver des classes avec un effectif raisonnable offrant ainsi de meilleures conditions d'études pour les élèves et un meilleur accompagnement des élèves en difficulté.

Nous ne pouvons donc que refuser la prise en compte de cette seule logique comptable qui fragilise les écoles publiques et qui est en déconnexion avec les besoins identifiés localement.

Il est temps que l'Éducation nationale travaille avec les maires, animés par une ambition de réussite et de bien-être de l'ensemble des enfants afin d'imaginer l'école de demain et cela malgré la baisse démographique.

C'est dans cette logique que nous ne pouvons que voir d'un œil positif le protocole d'accord signé le 8 avril dernier entre l'Association des Maires de France, le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère des sports portant sur les modalités d'établissement de la carte scolaire, ayant pour objectif de promouvoir une meilleure coopération entre les services académiques et les maires.

Considérant que la décision de fermeture d'une classe à l'école des Sablons va accroître le nombre d'élèves accueillis dans les autres et détériorer les conditions d'enseignement,

Signé électroniquement par :

Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_62-DE



Considérant la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Education nationale du fait d'un climat scolaire pesant,

Considérant les efforts conséquents engagés par la commune pour rendre le territoire attractif en particulier dans le cadre du projet Petite Ville de Demain (PVD),

Considérant les investissements de la commune pour rendre les écoles du territoire attractives,

Considérant que la décision de fermer certaines classes va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser le territoire communal et communautaire,

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE la fermeture d'une classe dans l'école élémentaire des Sablons et donc de demander le maintien d'une sixième classe élémentaire afin d'offrir aux élèves les conditions adéquates pour une prise en charge et un enseignement de qualité.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-63

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Conventions d'objectifs et de financements de la prestation de service, et de l'Acalaps avec la CAF du Loiret

La Caisse d'Allocations Familiales du Loiret contribue au coût de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs de la ville par le biais du versement d'une prestation de service, complétée par l'Acalaps (Aide complémentaire à la prestation de service).

Les subventions perçues lors de ces 3 dernières années représentent un montant de 358 142,36 €.

Les conventions d'objectifs et de financements, et de l'Acalaps étant arrivées à échéance le 31 décembre 2024, il convient d'en conclure de nouvelles.

Trois conventions d'objectifs et de financements couvrent les structures suivantes du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 :

1. Accueil de loisirs Alsh Périscolaire des Marmousiaux, Bernard Vaussion et des Sablons
2. Accueils de loisirs Alsh Extrascolaire des Marmousiaux et Bernard Vaussion
3. Accueil de loisirs « Accueil Adolescents » La Courtille

La convention pour le versement de l'Acalaps concerne uniquement les accueils périscolaires et extrascolaires pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_63-DE

SLO

VU l'avis favorable de la commission enfance, jeunesse et vie scolaire du 12 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions précitées, telles qu'annexées à la présente délibération.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-64

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Tarification des activités du service enfance-jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026

Le Conseil Municipal a adopté le 29 avril 2016 un nouveau mode de calcul des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2016.

Depuis, la Commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, a étudié et proposé divers correctifs.

Considérant que le principe du « taux d'effort » sur la base du quotient familial CAF répond aux objectifs que s'était fixée la municipalité et tenant compte du contexte inflationniste actuel impactant fortement le pouvoir d'achat des citoyens, il est proposé de maintenir la grille tarifaire suivante, actuellement en vigueur depuis sept ans, pour l'année scolaire 2025-2026.

Périscolaire - extrascolaire :

	Restauration scolaire	Accueil périscolaire		Accueil de loisirs		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi	Mercredi & Vacances	Mini-séjour
				Matin ou après- midi avec repas	Journée avec repas	
Taux d'effort	0,34%	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30 %	18,00 €/ jour
Tarif plancher	1 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €/ jour

Signé électroniquement par :

Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'il bénéficie d'un PAI alimentaire, le coût du service est facturé à la hauteur du tarif plancher.

Lors des journées de grève, le coût du service sera facturé à la hauteur du tarif plancher pour l'ensemble des familles et des temps périscolaires fréquentés (matin, repas, soir).

Maison des Jeunes La Courtille

Adhésion annuelle Pass Courtille : 10,00 €

Adhésion annuelle Pass Courtille hors commune : 15,00 €

	Activités à la demi-journée	Activités à la journée
Distance < 50km autour de La Ferté St Aubin	6,00 €	13,00 €
Distance > 50km autour de La Ferté St Aubin	8,00 €	15,00 €

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire du 12 mai 2025,

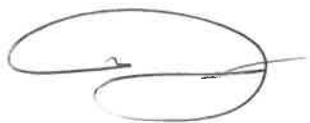
VU l'avis de la commission Finances du 14 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la tarification des activités du service enfance-jeunesse 2025-2026, avec une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_65-DE



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-65

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Mise en oeuvre du dispositif Relais Information Jeunesse (RIJ)

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de La Ferté-Saint-Aubin constitue un espace de proximité destiné à accompagner les jeunes dans leurs démarches d'information, d'orientation, d'insertion et de citoyenneté. Il s'inscrit dans le réseau national Information Jeunesse (IJ), coordonné au niveau régional par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ).

Dans ce cadre, la Ville souhaite intégrer le nouveau dispositif Relais Information Jeunesse (RIJ), créé pour renforcer la visibilité et l'efficacité des structures locales accueillant les jeunes.

Le RIJ agit comme une antenne locale du PIJ, il assure un premier niveau d'accueil et d'informations des jeunes, et les oriente, si besoin, vers le PIJ pour un accompagnement plus approfondi ou des dispositifs plus spécifiques. Le RIJ vient relayer les informations et actions du réseau IJ et participe à l'animation locale.

Le PIJ de La Ferté-Saint-Aubin répond aux critères d'éligibilité du dispositif RIJ et s'engage à respecter la charte Information Jeunesse dans le cadre de son label renouvelé au 28 novembre 2024. Sa candidature a donc été retenue par le CRIJ Centre-Val de Loire.

Sur le territoire de La Ferté-Saint-Aubin, deux partenaires (structures hôtes) ont été identifiés et acceptent de s'engager dans ce nouveau dispositif : le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne) et le collège du Pré des Rois.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_65-DE

SLOW

Une convention tripartite cadre le partenariat entre le CRIJ, la ville et la structure hôte, précise les engagements réciproques des trois parties et les modalités d'accompagnement et de coordination dans le cadre du dispositif RIJ.

VU l'avis favorable de la commission enfance, jeunesse et vie scolaire du 12 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en oeuvre du dispositif Relais Information Jeunesse (RIJ) dans le cadre des missions du Point Information Jeunesse (PIJ) de La Ferté-Saint-Aubin.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat et d'objectifs afférentes.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-66

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Convention de Partenariat des Estivales du Cosson

Dans le cadre de l'organisation des Estivales du cosson, la collectivité propose aux entreprises et commerces locaux de s'associer à cet événement en vue d'apporter un soutien financier ou matériel à la manifestation.

En contrepartie, la collectivité assure une visibilité au partenaire pour développer son image et sa notoriété. Une convention sera ainsi signée avec chaque partenaire pour définir de manière précise les modalités du partenariat, conformément au modèle annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier pour les estivales du cosson 2025.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-67

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2025

L'association l'Atelier organise un festival de musique électro les 11, 12 et 13 juillet 2025 sur le site du Château de la Ferté Saint Aubin. Ce festival est susceptible d'attirer 8 000 personnes à chacune des 3 soirées (sur billetterie).

Des artistes renommés sont programmés tels que Kungs, Bon Entendeur ou bien Polo & Pan.

Une telle opération met en lumière la Ville de la Ferté Saint-Aubin et son Château, en attirant une population désormais nationale. Les retombées sont difficilement quantifiables mais elles contribuent à rendre les images du Château et de la ville dynamiques, à attirer ainsi des touristes et apporter de l'activité aux commerces locaux.

Enfin, le festival étant organisé la semaine du 14 juillet, il est prévu de tirer le feu d'artifice au Château, le lundi 14 juillet.

Comme les années précédentes, la ville de La Ferté Saint-Aubin et l'organisateur du festival (l'Association l'Atelier) souhaitent poursuivre leur partenariat étroit pour faire de ce festival un évènement qui compte au niveau régional et national. La présente convention a pour objet de fixer leurs engagements réciproques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2025

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à la signer.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Katia BAILLY

Signé électroniquement par :

Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250521-2025_4_68-DE

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-68

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif « En Scène » 2024-2025 du Conseil Départemental

Dans le cadre de la saison culturelle 2025 de la ville de La Ferté Saint-Aubin, le concert « Les Ailes au Nord », «Amour(s) – Petite suite en chansons» fait partie du catalogue de spectacles soutenus par le département du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène ».

Pour les communes de 5 000 à 15 000 habitants, le dispositif prévoit une subvention de 40% de la dépense subventionnable, à savoir le montant du cachet artistique hors frais annexes. La subvention sera majorée de 25% si le spectacle prévoit une action de médiation (comme prévu dans les critères du règlement). La représentation publique de « Les Ailes au Nord », au regard des critères, est éligible au dispositif « En Scène ».

Elle aura lieu le vendredi 17 octobre à 19h30 dans l'auditorium de la bibliothèque. Le coût total du projet hors frais annexes est arrêté à la somme de 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à solliciter, selon les critères du dispositif, une demande subvention au Conseil départemental du Loiret.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-69

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification du tableau des effectifs

Direction de l'Education – Périscolaire des Chêneries

Suite à la mutation interne d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (Catégorie C), il convient de pourvoir à son remplacement au poste d'adjoint(e) de coordination périscolaire. La commission de recrutement après plusieurs entretiens de sélection, s'est orientée vers la candidature d'un titulaire du grade d'adjoint d'animation à temps complet.

Rappel des missions :

Le poste est placé sous la responsabilité directe de la coordinatrice périscolaire de l'école, au sein du service Enfance-Jeunesse et de la direction de l'Education.

Missions :

Activités de coordination adjointe périscolaire pendant les périodes scolaires, et de direction en vacances scolaires :

- Participation à la définition des orientations stratégiques des activités périscolaires
- Promotion et évaluation des actions/projets de l'équipe et du service
- Contrôle de l'application de la réglementation en vigueur
- Animation de la relation avec les familles
- Gestion administrative, budgétaire et ressources humaines (annualisation, absence)
- Animation de réunions et pilotage des équipes
- Développement des collaborations internes ou externes

Répartition de l'activité :

- Les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : accueil périscolaire et pause méridienne
- Le mercredi : accueil de loisirs maternelle, élémentaire ou Maison des Jeunes
- Les vacances scolaires : accueil de loisirs maternelle, élémentaire ou Maison des Jeunes

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Activités d'animation

- Planification, conception, animation et évaluation de projets d'animation et activités socio-éducatives
- Animation des groupes d'enfants
- Application des règles d'hygiène et de sécurité dans les activités
- Communication avec les familles et accueil du public

Enfin, Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en cas de recherche infructueuse, les collectivités peuvent recruter en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CRÉE** 1 poste permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour la Direction de l'Education
- AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer, le cas échéant, les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 012.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-70

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Mise à jour du RIFSEEP

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1, L.714-4 à L.714-13,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses annexes 1 et 2 fixant les tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
- VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- VU l'arrêté NOR : RDFS1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

- VU** les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, conformément aux tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale figurant aux annexes 1 et 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé,
- VU** la circulaire NOR : RDEF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- VU** le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat,
- VU** les avis du comité technique depuis le 17 octobre 2016, jusqu'au 11 décembre 2023, et le dernier avis favorable en date du 28 avril 2025,
- VU** les délibérations municipales correspondantes,
- VU** le tableau des effectifs,

Considérant qu'en vertu du principe de parité, le Conseil d'Etat jugeait qu'une collectivité territoriale ou un établissement public ne pouvait légalement maintenir de plein droit le versement de l'IFSE en faveur des agents territoriaux en CLM ou CLD, dès lors que les fonctionnaires de l'Etat placés dans la même situation n'avaient pas droit au maintien des indemnités liées à l'exercice des fonctions, incluant l'IFSE,

Considérant qu'il convient de se conformer à la légalité,

Le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 permet désormais le maintien du régime indemnitaire sous certaines conditions :

- En cas de congés longue maladie :
 - o 33% durant la première année
 - o 60% durant les deuxièmes et troisièmes années
- Aucun maintien du régime indemnitaire n'est prévu pendant un congé longue durée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT

le régime indemnitaire sous certaines conditions en cas de congés longue maladie :

- o 33% durant la première année
- o 60% durant les deuxièmes et troisièmes années

NE MAINTIENT PAS

le régime indemnitaire en cas de congés longue durée

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-71

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Créée lors du conseil municipal du 10 novembre 2011 afin de mettre en œuvre, sur le territoire communal, la loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, et faisant suite à l'élaboration d'un PAVE, la CCAPH a pour missions de :

- Mettre en place et suivre les travaux du PAVE,
- ↳ Mettre en place et suivre les travaux des ERP municipaux
- ↳ Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- ↳ Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- ↳ Publier un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) et à tout organisme cité dans le rapport,
- ↳ Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La CCAPH est un observatoire local de l'accessibilité mais aussi une instance de gouvernance et de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs publics et privés présents sur le territoire communal. Son objectif est d'assurer la continuité de la chaîne de déplacements et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_71-DE

S²LOW

Pour 2025, la Commission a validé une nouvelle étude du PAVE qui est réalisée sur le 2ème trimestre par un cabinet d'étude. Celle-ci permettra une réflexion à partir de données actualisées.

Le rapport annuel d'activité de la CCAPH est présenté chaque année en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la CCAPH 2024.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 21 mai 2025

n°2025-4-72

Séance du 21 mai 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 21 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAIN, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Thierry DELHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND

Absentes : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Elaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde et mutualisation des données, des biens et des services

VU les nouvelles obligations réglementaires en matière de sécurité civile suite à la promulgation de la Loi MATRAS et du décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et au Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

VU que les EPCI, dont au moins une des communes est concernée par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), doivent élaborer avant 2026 un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) ;

Considérant l'importance d'anticiper, de se préparer et de réagir efficacement face aux risques majeurs, la CC des Portes de Sologne a choisi de s'équiper d'une plateforme collaborative permettant une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de crise ;

Considérant la nécessité de partager les données et de coordonner les moyens humains et matériels en cas de situation de crise majeure ou de catastrophe naturelle, la CC des Portes de Sologne et toutes les communes du territoire travaillent depuis septembre 2024 avec la société Numérisk afin de :

- Concevoir, mettre à jour et harmoniser les PCS des 7 communes
- Elaborer le PICS de la CCPS
- Proposer des outils pour faciliter la gestion et la mise à jour de ces plans
- Proposer des outils pour gérer en temps réel une crise via une cartographie interactive et une main courante collaborative permettant d'assurer la traçabilité des décisions prises.

Signé électroniquement par :
Katia BAILLY

Date de signature : 26/05/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin -
Maire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250521-2025_4_72-DE

La finalisation des différents plans sera approuvée d'ici le début de l'été par la prise d'un arrêté par les communes pour leur PCS mais également par l'intercommunalité pour la création du PICS.
En attendant, comme les situations de crise nécessitent le partage entre communes de données, de moyens humains et techniques, trois conventions ont été établies afin d'acter la collaboration entre les 7 communes :

- Convention de partage des données,
- Convention mise à disposition de moyens humains
- Convention de mise à disposition de biens

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition réciproque entre les communes membres :

- . des données utiles à la gestion des risques (plans cadastraux, cartes de réseaux, listes de personnes vulnérables, etc.), dans le respect du RGPD et de la réglementation applicable à la protection des données ;
- . de matériel de secours, de logistique, de transport ou de communication ;
- . de moyens humains nécessaires à la gestion d'une crise.

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

